



FICHE 1 :

PROFESSIONS ET METIERS DU TRAVAIL SOCIAL EN FRANCE¹

PROFESSIONS	DEFINITIONS
1. PROFESSIONS D'AIDE ET D'ASSISTANCE	
Assistant de service social (Diplôme d'Etat niveau III, depuis 1932)	Travailleur social dont la mission est d'aider les personnes et les groupes à développer leur potentiel, enrichir leur vie et prévenir les dysfonctionnements. Il est chargé de faciliter l'insertion sociale des familles, d'individus ou de groupes connaissant des difficultés.
Conseiller en Economie Sociale et Familiale (Diplôme d'Etat niveau III, depuis 1943 : Monitrice d'enseignement ménager)	Travailleur social qui concourt à l'information et à la formation individuelle et collective des adultes pour leur permettre d'améliorer leurs connaissances de la vie pratique quotidienne et du milieu social environnant
Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (Diplôme d'Etat niveau IV, depuis 1949 : travailleuse familiale)	Travailleur social qui assure à domicile des activités ménagères et familiales et contribue à maintenir ou à rétablir l'équilibre dans les familles où il intervient
Auxiliaire de Vie Sociale (Diplôme d'Etat niveau V, depuis 2002 avant Aide à domicile)	Effectue ou aide à effectuer des tâches et des activités de la vie quotidienne d'ordre matériel, relationnel et social au domicile de familles, de personnes âgées ou handicapées.
2. PROFESSIONS EDUCATIVES	
EDUCATEUR SPECIALISE (Diplôme d'Etat niveau III, depuis 1967)	Travailleur social chargé, en dehors des heures de classe ou d'atelier, de l'observation et de l'éducation des enfants présentant des déficiences physiques ou psychiques ou des troubles du caractère et du comportement. Intervient aussi auprès d'adultes handicapés et/ou en difficultés d'insertion

¹ Tableau inspiré et mis à jour à partir de Jacques ION, et Jean Paul TRICART « Les travailleurs sociaux » Coll. Repères Ed La Découverte – Paris – 1998

Moniteur Educateur (Certificat d'aptitude niveau IV, depuis 1971)	Participe à la prise en charge d'un individu ou d'un groupe de personnes handicapées ou inadaptées devant développer leurs capacités d'évolution et d'autonomie.
Educateur Technique Spécialisé (Diplôme d'Etat niveau III, depuis 1969)	Dispense une formation professionnelle contribuant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Encadre des travailleurs handicapés en structure d'aide par le travail.
Educateur de jeunes enfants (Diplôme d'Etat niveau III, depuis 1973)	Organise des activités éducatives personnalisées afin de favoriser le développement des jeunes enfants
Aide médico-psychologique (Certificat d'Aptitude niveau V, depuis 1972)	Intervient auprès de personnes dépendantes, handicapées ou âgées, dans une relation individualisée de maternage thérapeutique et d'assistance aux actes quotidiens de la vie.
3. PROFESSIONS DE L'ANIMATION	
Animateur socio-culturel (DEFA) (Diplôme d'Etat niveau III depuis 1979)	Conçoit, organise et encadre des activités d'animation ou de développement social pour répondre aux besoins d'un groupe ou d'une institution dans le cadre d'un projet.
Animateur technicien de l'Education Populaire (BEATEP) (Brevet niveau IV : 1986)	Assure des activités d'animation auprès de groupes d'enfants, des jeunes ou d'adultes, dans le cadre d'un projet.